

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1467 du 22 août 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F080102-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
Totalisateur discontinu type BULK 9
(classes 0.2, 0.5, 1 et 2)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique totalisateurs discontinus.

FABRICANT :

PREMIER TECH 2000 ITEE, 1 AVENUE PREMIER RIVIERE DU LOUP (QUEBEC), G5R 6C1 (CANADA).
PREMIER TECH SYSTÈMES, 1, AVENUE PREMIER, RIVIERE DU LOUP (QUEBEC), G5R 6C1 (CANADA).
CHRONOS RICHARDSON SYSTÈMES EUROPE, ARNSIDE ROAD, BESTWOOD, NOTTINGHAM NG5 5HD (ANGLETERRE).

CHRONOS RICHARDSON SYSTÈMES ASIE, 333/3 SUKHUMVIT 71 ROAD, PRAKANONG-NUA, WATTHANA, BANGKOK 10110 (THAÏLANDE).

DEMANDEUR :

PREMIER TECH 2000 ITEE, 1 AVENUE PREMIER RIVIERE DU LOUP (QUEBEC), G5R 6C1 (CANADA).

OBJET :

Le présent certificat transfère aux sociétés précitées le certificat n° F-04-B-1238 du 5 novembre 2004 relatif à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type BULK 9.

CARACTERISTIQUES :

Les instruments et leurs caractéristiques prévus par le certificat précité restent inchangés.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification restent identiques à celles fixées par le certificat précité.

La présentation à la vérification primitive est réalisée par la société CHRONOS RICHARDSON SA, LE PARC DE VIRY, 14 RUE DE RIS, 91170 VIRY CHATILLON (FRANCE).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles prévues par le certificat précité à l'exception de l'identification du bénéficiaire du certificat, ainsi que du numéro et de la date qui sont remplacés par le numéro et la date du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce certificat est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous les références DDC/22/E090506-D1 et DDC/22/F080102-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

La limite de validité du présent certificat est identique à celle fixée par le certificat précité: 5 novembre 2014.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification